



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PONTIAC**

**AUX CONTRIBUABLES DE LA  
SUSDITE MUNICIPALITÉ**

---

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR  
RÈGLEMENT 01-17**

**AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par le  
soussigné directeur général que le:**

**« RÈGLEMENT 01-17 CONCERNANT LA CONSTITUTION D'UN SERVICE DE LA  
SÉCURITÉ INCENDIE »** adopté le 11 avril 2017 et entré en vigueur le 18 avril 2017, date de la  
publication.

Une copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité de  
Pontiac au 2024, route 148, Pontiac (Québec) du lundi au vendredi entre 8h30 et 16h00.

DONNÉ À PONTIAC (Québec), ce 18 jour d'avril 2017

  
Benedikt Kuhn  
Directeur général

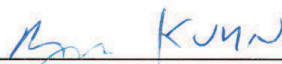
---

**CERTIFICAT de PUBLICATION**

(Articles 335 et 346 du Code Municipal)

*Je, soussigné, résidant à Pontiac certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé  
en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil entre 8h30 et 16h00, le 18 avril,  
l'an deux mille dix-sept.*

*EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 18<sup>ème</sup> jour d'avril, l'an deux mille dix-sept.*

Signé   
Directeur général